

## Réunion de la Commission Locale de l'Eau

19 novembre 2009 – 15h

Bellicourt (Communauté de Communes du Pays Vermandois)

### Document de travail

#### Ordre du jour :

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 10 avril 2009
- ❷ Bilan de la consultation de la CLE par rapport au SDAGE et au Programme de mesures du bassin Artois-Picardie
- ❸ Articulation DCE/SDAGE/SAGE Haute Somme
- ❹ Avis de la CLE sur les Plans de Gestion INGON et OMIGNON
- ❺ Lancement du SAGE « Somme aval et Cours d'eau côtiers »
- ❻ Perspectives et Questions diverses

#### ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 10 avril 2009

#### ❷ Bilan de la consultation de la CLE par rapport au SDAGE et au Programme de mesures du bassin Artois-Picardie

L'avis de la CLE transmis à l'Agence de l'Eau suite à la réunion de CLE du 10 avril 2009 est joint au dossier de réunion.

Les remarques prises en compte concernent :

- ✓ Disposition 8 du SDAGE : prise en compte de l'objectif « zéro phytosanitaires » pour l'entretien des collectivités
- ✓ Disposition 44 du SDAGE : prise en compte de la problématique des plantes invasives et des moyens de lutte à mettre en place
- ✓ Report de l'atteinte du bon état écologique de la Cologne en 2021
- ✓ Affichage du territoire Somme aval en tant que SAGE en phase d'émergence
- ✓ Remarque sur la problématique PCB prise en compte.

Point sur les PCB :

- Plan national en cours : étude d'imprégnation sur les consommateurs en cours
- Comité interdépartementale Aisne/Somme : campagne d'analyses 2008, résultats de la campagne 2009 en attente
  - ➔ Suite aux premiers résultats : levée de l'interdiction de commercialisation des poissons blancs sur le fleuve Somme et ses affluents, sauf entre Artemps et Seraucourt le Grand (localisation des concentrations les plus élevées)

#### ❸ Articulation DCE/SDAGE/SAGE Haute Somme appuyé sur l'état des lieux

##### ➤ RISQUES NATURELS

#### Les risques naturels sur le bassin :

Type de risques par commune : 48 % de communes concernées par des inondations et des coulées de boue  
16 % de communes concernées par des inondations par remontées de nappe

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle inondation et coulées de boue par commune : 48 % des communes ont au moins été reconnue une fois catastrophe naturelle inondations et coulées de boue, 21 % l'ont au moins été 2 fois.

→ L'érosion des sols : problème majeur sur le bassin versant de la Haute Somme.

Conséquences du ruissellement et de l'érosion des sols : impacts sur les habitations/les personnes, dégradation de la qualité des milieux naturels, impacts sur les infrastructures et les parcelles agricoles.

Articulation autour de 3 points :

- Protection
- Prévention
- Prévision

### A. Protection

#### **Etudes opérationnelles de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols :**

En 2008 et 2009, 2 EPCI du territoire du SAGE ont particulièrement été touchés :

- ✓ la **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin** : 13 communes sur 20 reconnues en état de catastrophe naturelle inondations et coulées de boue.
- ✓ la **Communauté de Communes du canton de Combles** : 6 communes sur 19 en attente de reconnaissance en état de catastrophe naturelle inondations et coulées de boue.

Deux études opérationnelles de programmation de travaux de lutte contre l'érosion des sols débiteront en 2010 sur ces 2 EPCI. La Maîtrise d'ouvrage sera portée par l'AMEVA. Les études seront financées par le Plan Somme.

→ Réponse au SDAGE :

Orientation 2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives et préventives

Orientation 4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants

→ Réponse la DCE : Atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2015

#### **Le pompage à Péronne :**

Création d'un pompage de 5 m<sup>3</sup>/s dans la Somme à Péronne vers le canal Seine-Nord Europe, puis vers l'Osie.

#### **L'automatisation des vannages :**

Enjeu : lutte contre les inondations

Rôle de l'automatisation des vannages mis en évidence dans l'étude de modélisation de la Somme réalisée par Sogreah :

- ✓ Meilleure gestion des crues
- ✓ Favorable au pompage à Péronne vers le canal Seine-Nord Europe

→ 9 vannages sur 18 concernés

### B. Prévention

#### **Les Plans de Prévention des Risques naturels sur la Haute Somme :**

- 29 PPR approuvés : PPR inondations Vallée de Somme (15 communes) et PPR mouvement de terrain Arrondissement de Montdidier (14 communes)

- inondations Vallée de l'Escaut (3 communes), PPR inondations Attilly (1 commune) 17 PPR prescrits : PPR inondations et coulées de boue Vallée de Somme dans l'Aisne (13 communes), PPR

- Permettent la prise en compte des risques dans l'aménagement et le développement du territoire
- Limitent la vulnérabilité

→ Mise en cohérence du PPR inondations et coulées de boue Vallée de Somme dans l'Aisne avec le PPR inondations Vallée de Somme

→ Réponse à la Directive Inondations :

- Evaluation des risques
- Cartes des zones inondables

#### **Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : une information prévention nécessaire**

Objectif : être préparé face à des événements mettant en cause la sécurité civile (catastrophes naturelles, technologiques, sanitaires, etc.)

Début 2009 : seules 14 communes du territoire du SAGE avaient réalisé leur PCS sur 46 concernées par un PPR.

→ 25 novembre 2009 à Péronne : session de formation sur les Plans Communaux de Sauvegarde dans le cadre du SAGE Haute Somme, à destination des élus et des personnels de collectivités.

→ Réponse au SDAGE :

Pas d'orientation : former, informer, sensibiliser

#### **Les repères de crues : un outil important dans la culture du risque**

Objectif : éviter l'oubli de la catastrophe et les « erreurs » d'aménagement sur des terrains exposés aux risques.

11 repères ont été implantés sur le territoire du SAGE suite aux inondations de 2001, entre Corbie et Doingt.

### **C. Prévision**

#### **Les stations MétéoFrance**

Objectif : suivre les précipitations et leur évolution afin d'alerter la population en cas de risque d'inondation.

4 stations de suivi sur la Haute Somme : Bray sur Somme, Villers Carbonnel, Fontaine-les-clercs et Clastres.

#### **Le Service de Prévision des Crues Artois-Picardie**

Objectif : suivre le débit et les hauteurs des cours d'eau du bassin afin d'alerter la population en cas de risque inondation.

4 niveaux d'alerte : niveau vert (pas de risque) à niveau rouge (risque de crue majeure)

Suivi en direct sur : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

2 stations de suivi : Eclusier-Vaux et Bray-sur-Somme

→ Réponse à la Directive inondations

### **➤ GESTION ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS**

Articulation autour de 2 points :

- Zones humides
- Cours d'eau

## A. Les zones humides

- Définition Loi sur l'Eau de 1992 : « on entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année [...] »
- A quoi servent-elles ? : fonction de régulation des crues, fonction épuratoire, fonction d'habitats pour de nombreuses espèces-biodiversité, fonction de récréation ou d'éducation, etc.

### Les Zones à Dominante Humide (AEAP)

Zones définies de façon cartographique → Nécessité de les expertiser afin de vérifier s'il s'agit effectivement de zones humides et de connaître leur potentialité.

- ✓ 100 km<sup>2</sup> de zones à dominante humide sur le territoire du SAGE, soit 5 % de la superficie
- ✓ 40 km<sup>2</sup> restant à expertiser (60 km<sup>2</sup> ont été expertisés par le biais des ZNIEFF, ZICO, Zones Natura 2000, Réserves Naturelles, etc.)

### Quelques exemples de restauration de Zones Humides :

#### **La réserve naturelle du marais d'Isle**

Gérée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

3<sup>e</sup> plan de gestion en cours

Soutien technique par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Nombreuses espèces protégées

#### **Le marais de Méricourt-sur-Somme**

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de la Vallée des Anguillères

Ouverture du site décembre 2008

Objectifs :

- ✓ Transformation des « trous d'eau »
- ✓ Suppression des Habitats Légers Illégaux
- ✓ Gestion par pâturage d'une partie du marais
- ✓ Aménagement de frayères
- ✓ Développement de l'écotourisme, accessibilité aux personnes à mobilité réduite

#### **Le programme opérationnel d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de la Haute Somme**

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de la Vallée des Anguillères

3 enjeux :

- ✓ Ecologique (11 communes concernées)
- ✓ Hydrologique (5 communes concernées)
- ✓ Usages (7 communes concernées)

La zone d'étude s'étend de Ham à Corbie.

#### **Le réseau Natura 2000**

Objectif : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

Sur le territoire du SAGE :

Zones de Protection Spéciale (Directive « Oiseaux ») : 5300 ha – Etangs et marais du bassin de la Somme / Marais d'Isle (50 ha)

Zones Spéciales de Conservation (Directive « Habitats, Faune, Flore ») : 2000 ha – Moyenne Vallée de la Somme

- ➔ ZSC Moyenne Vallée de la Somme : DOCOB réalisé, Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de la Vallée des Anguillères. 4 contrats signés (Eclusier-Vaux, Morcourt, Frise et Curlu).
- ➔ ZPS Etangs et marais du bassin de la Somme : DOCOB en cours de réalisation par l'AMEVA

## B. Les cours d'eau

### Les Plans de gestion sur les affluents de la Somme :

Maîtrise d'ouvrage : syndicats de rivières, communauté de communes, syndicat intercommunal

Réalisation : AMEVA

Outil financier, technique et réglementaire.

Définition d'un programme d'aménagement et d'entretien des cours d'eau sur 10 ans (2 tranches de 5 ans).

Affluents concernés sur le territoire du SAGE : Omignon, Ingon, Cologne, Sommette.

➔ *Réponse au SDAGE :*

Enjeu 3 : Gestion et protection des milieux naturels

➔ *Réponse à la DCE :*

Participe à l'atteinte du bon état des masses d'eau pour 2015

## ➤ GESTION DE LA RESSOURCE

### La présence de produits phytosanitaires dans les cours d'eau de la Haute Somme :

Enjeu : stopper la dégradation des eaux de surface et souterraines par les produits phytosanitaires.

Objectif : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en zones agricoles et en zones non agricoles.

#### ZONES AGRICOLES :

Plan Ecophytos 2008-2018 mis en place par le Ministère en charge de l'agriculture

Son objectif est de réduire de 50 % l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2018, si possible.

Exemples d'outils existants :

- Plan Végétal Environnement (subventions Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional de Picardie – 50 % maximum). Exemples d'investissement : matériels de précision permettant de localiser le traitement, panneaux récupérateurs de bouillie, équipements environnementaux des pulvérisateurs...
- Mesures Agri-Environnementales (subventions Europe, Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional de Picardie). Exemple : implantation de haies, implantation de bandes enherbées, etc.

➔ *Réponse au SDAGE :*

Disposition 8 : les exploitants agricoles, les collectivités et les gestionnaires d'espaces veillent à s'inscrire dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

#### ZONES NON AGRICOLES :

Quelques exemples :

- Utilisation de techniques alternatives par les Conseils généraux afin de réduire l'utilisation de phytosanitaires pour l'entretien des routes départementales : plaque disposée à la base des panneaux de signalisation évitant le traitement par des produits chimiques.
- Sanef : 80 km d'autoroutes sur le territoire du SAGE. En 2003, utilisation de 1200 kg de phytosanitaires pour l'entretien de ces 80 km d'autoroutes, 400 kg en 2004, 60 kg en 2006.
- Ville de Péronne : réalisation du plan de désherbage. Définition des zones à risque vis-à-vis des produits phytosanitaires. Mise en place de techniques alternatives adaptées.

→ Réponse au SDAGE :

Disposition 8 : les exploitants agricoles, les collectivités et les gestionnaires d'espaces veillent à s'inscrire dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

**PROJET D'ACCOMPAGNEMENT des COLLECTIVITES dans la REDUCTION de l'UTILISATION des PHYTOSANITAIRES :**

Maîtrise d'ouvrage : AMEVA

Assistance : FREDON Picardie

EPCI pilote : Communauté de communes de la Haute Somme

Objectif :

- ✓ Former les utilisateurs de phytosanitaires
- ✓ Réalisation du plan de désherbage de chaque commune
- ✓ Définition des zones à risques
- ✓ Validation du plan de désherbage par la FREDON
- ✓ Mise en place de techniques alternatives, acquisition de matériels

Coût : 24 000 € pour le territoire de la CCHS avec 80 % de subvention maximum

➔ Possibilité d'adhérer à la charte régionale d'entretien des espaces publics

Enjeu : utilisation minimale des phytosanitaires dans toutes les communes du SAGE

- Ambition : « zéro herbicide » pour l'entretien des communes du SAGE Haute Somme d'ici 2015

→ Réponse au SDAGE :

Disposition 8 : les exploitants agricoles, les collectivités et les gestionnaires d'espaces veillent à s'inscrire dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

**L'Alimentation en Eau Potable :**

3 captages prioritaires Grenelle sur le territoire du SAGE :

- 1 captage sur l'Agglomération de Saint Quentin – non protégé
- 2 captages sur le Syndicat d'eau du Val de Croix – 1 protégé/1 non protégé

Objectif : Protéger ces 2 captages

→ Réponse au SDAGE :

Orientation 7 : Assurer la protection des aires des captages d'AEP

**L'Assainissement Non Collectif :**

Majoritaire sur le territoire du SAGE

14 SPANC en service (12 EPCI et 2 Syndicats Intercommunaux)

3 SPANC en cours de création

24 communes en non collectif sans diagnostic prévu

Objectif : finir le diagnostic d'assainissement non collectif pour 2012 – Mutualisation des moyens.

Exemple du diagnostic sur la Communauté de communes du pays vermandois : 20 communes diagnostiquées sur le territoire du SAGE :

- Avis favorable : 14 % des installations
- Avis favorable sous réserve : 33 %
- Avis défavorable : 53 %

Aide financière aux particuliers pour réhabiliter : AEAP (commune zonée en totalité en ANC) : 40 % de subvention / montant maximum de travaux de 8000 € TTC.

→ Réponse au SDAGE :

Orientation 1 : continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux.

#### 4 Avis de la CLE sur les Plans de Gestion INGON et OMIGNON

##### ➤ INGON

🔧 Quelques éléments du diagnostic :

Une pression agricole marquée

Des cours d'eau fortement modifiés

Une qualité de l'eau altérée (paramètres déclassants : azote / nombreux rejets)

Des potentialités piscicoles très dégradées

🔧 Exemples de travaux préconisés :

##### **Gérer les écoulements :**

Reconnexion avec le lit majeur

Faucardage ciblé

##### **Restaurer les fonctionnalités biologiques des cours d'eau**

Restaurer les fonctionnalités piscicoles : recharges des fonds et entretien des frayères, diversification des habitats de pleine eau

##### **Améliorer les usages**

Protection rapprochée des cours d'eau

Entretien courant des ripisylves

##### ➤ OMIGNON

🔧 Quelques éléments du diagnostic :

La qualité de l'eau dégradée (azote, phytosanitaires, etc.)

La présence d'ouvrages

Les potentialités piscicoles, un contexte dégradé

L'état des berges et des ripisylves

🔧 Exemples de travaux préconisés :

##### **Gérer les écoulements :**

Opérations de désenvasement

Gestion des embâcles

##### **Restaurer les fonctionnalités biologiques des cours d'eau**

Reboisement des rives

Assurer la continuité écologique et sédimentaire

##### **Améliorer les usages**

Renforcement des berges

##### **Lutter contre les espèces indésirables**

Rats musqués

Massifs de renouée du Japon

### ➤ FINANCEMENT DES PLANS DE GESTION

Eligibilité approuvée en COPIL Plan Somme le 8 novembre 2009

Plan de financement :

- |                                     |                                    |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| ✓ 50 % Agence de l'Eau,             | ✓ 15 % Conseil Général de la Somme |
| ✓ 15 % Conseil Régional de Picardie | ✓ 20 % Maître d'ouvrage            |

### ⑤ Lancement du SAGE « Somme aval et Cours d'eau côtiers »

Réunion de lancement : le 23 octobre 2009.

Territoire concerné : 569 communes sur 3 départements (Somme, Oise, Pas-de-Calais)

Echéancier :

- Arrêté de périmètre : mars 2010
- Arrêté de CLE : septembre 2010
- Installation de la CLE : fin 2010
- Arrêté préfectoral du SAGE : 2015

### ⑥ Perspectives

Echéancier :

- Début 2010 : validation de l'état des lieux, du diagnostic et des enjeux par chaque commission thématique
- Mars 2010 : Validation de l'état des lieux, du diagnostic et des enjeux par la Commission Locale de l'Eau
- 2011-2012 : Rédaction et validation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau et du Règlement